

III5 – Bilan pour le secteur des oeufs

Le secteur des oeufs ne bénéficiant ni de garantie de prix ni d'aides directes, le volet "soutien interne" de l'accord de Marrakech n'a pas eu de conséquences pour la filière européenne. Il n'en a pas été de même pour les deux autres volets relatifs aux échanges :

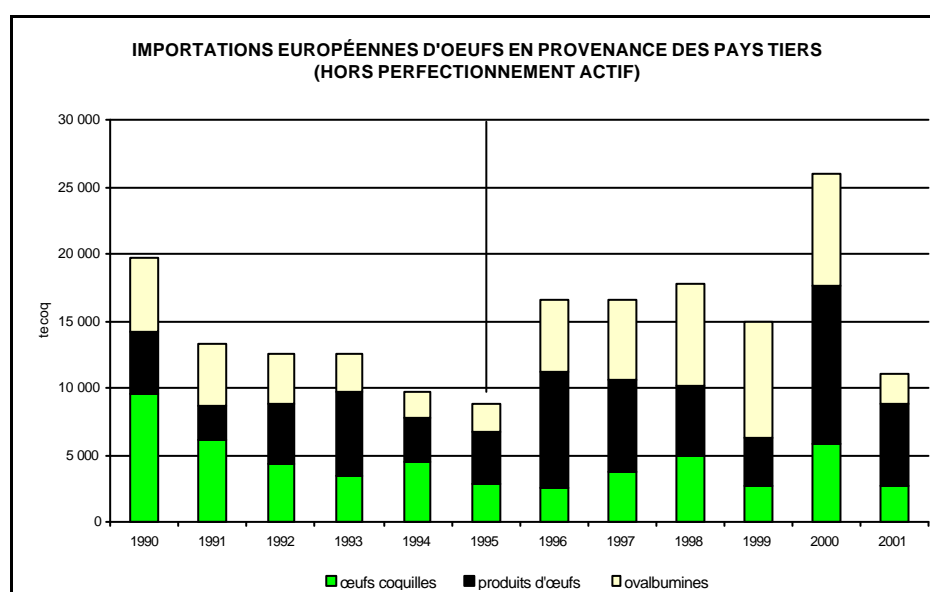
- l'accès au marché,
- la concurrence à l'exportation.

Les échanges extra-communautaires d'oeufs ont été abordés en dehors du régime de perfectionnement actif. Ce dernier consiste à importer des marchandises non communautaires destinées à être réexportées hors du territoire douanier de la Communauté sous forme de produits compensateurs sans que ces marchandises soient soumises aux droits et taxes à l'importation ainsi que le cas échéant, aux mesures de politique commerciale. En 2001, 31 % des importations européennes ont été effectuées sous ce régime, essentiellement sous forme d'oeufs de consommation. Près de 3 % des exportations de l'Union européenne ont bénéficié de ce régime, essentiellement des produits transformés (ovoproduits et albumines).

ACCES AU MARCHÉ

A) Les importations européennes restent relativement faibles et concernent essentiellement les produits transformés.

De 1990 à 2001, les importations européennes d'oeufs en provenance des pays tiers (hors régime de perfectionnement actif) ont varié entre 10.000 tecoq⁵¹ et 25.000 tecoq (entre 0,2 % et 0,4 % de la consommation intérieure). Leur structure s'est néanmoins modifiée, les produits transformés (produits d'oeufs et ovalbumines) représentant près des ¾ des importations européennes en 2001, contre la moitié en 1990.

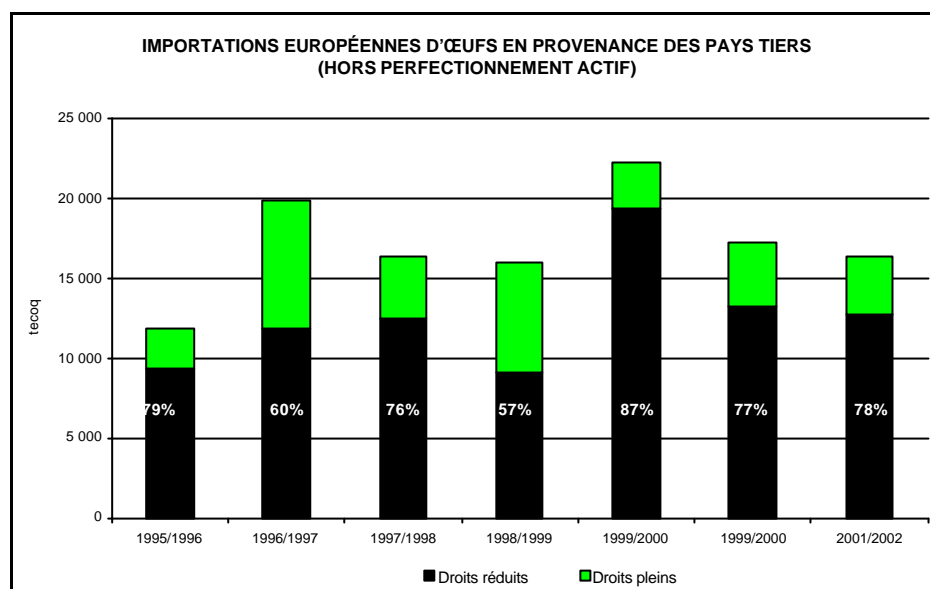


Source : OFIVAL d'après Commission européenne et Douanes

⁵¹ Les coefficients GATT ont été utilisés pour les conversions en « tonnes équivalent oeuf coquille » (tecoq), cf. annexe n°18.

C) La majorité des importations se fait dans le cadre des contingents à droits réduits.

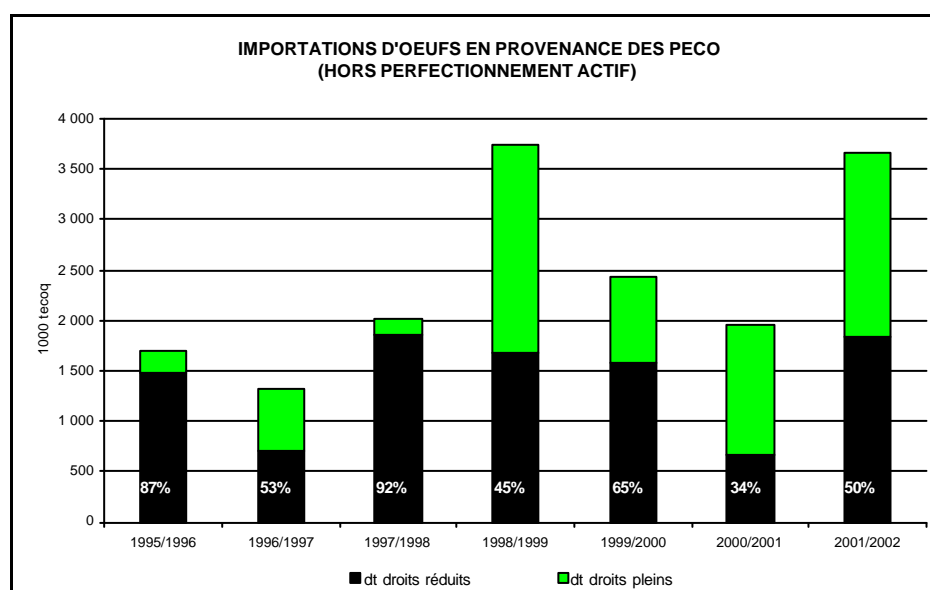
La part des importations à droits de douane réduits reste relativement importante. Elle oscille entre 57 % et 87 % entre 1996 et 2002. En moyenne, sur l'ensemble de la période, 73 % des volumes importés ont été réalisés dans le cadre des contingents à droits réduits. Par différence, on peut estimer qu'environ 4.500 tecoq par an sont importées après avoir acquitté le droit plein.



Source : OFIVAL d'après Commission européenne

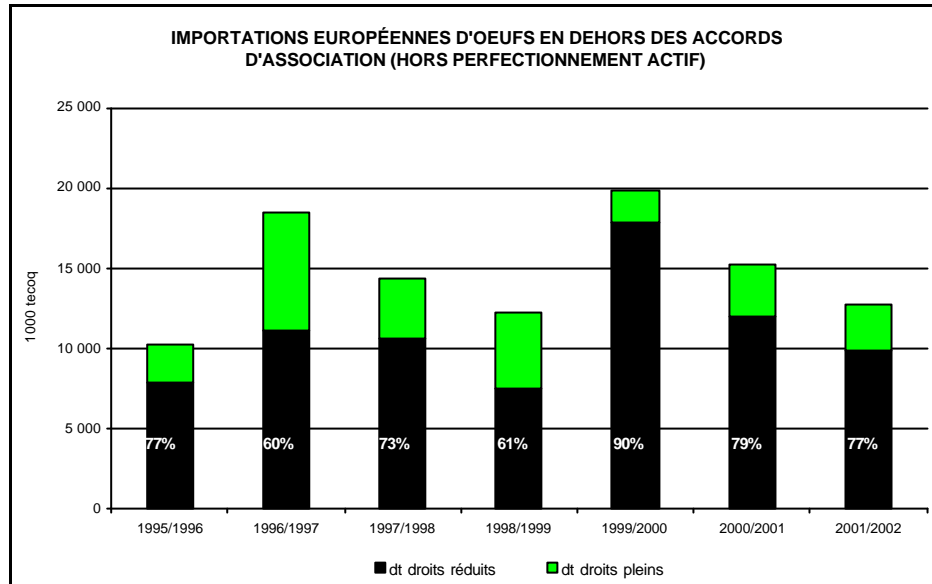
Près de 90 % des importations de produits d'œufs rentrent à droits réduits, 67 % des ovalbumines et 60 % des importations d'œufs coquilles. Néanmoins, le recours aux importations à droits réduits est variable selon le type de contingent (accès minimum / accords d'association) et la catégorie de produit.

En moyenne, entre 1995/1996 et 2001/2002, 58 % des importations européennes issues des PECO ont bénéficié de droits de douane réduits. Cependant, on observe de fortes variations selon les années et le type de produits. D'une manière générale, les importations d'œufs coquilles issues des PECO bénéficient en grande majorité des droits réduits (près de 85 % des importations d'œufs coquilles en moyenne entre 1995 et 2002), ce qui n'est pas le cas pour les jaunes d'œufs (22 % des importations de jaunes d'œufs en moyenne entre 1995 et 2002). Les importations d'ovalbumines, dont le volume reste relativement marginal, rentrent en acquittant le droit plein.



Source : OFIVAL d'après Commission européenne et Douanes

Sur la période d'application des accords du GATT, en moyenne 74 % des importations européennes (hors PECO) ont bénéficié de droits de douane réduits. On observe de fortes variations selon les années (60 % entre 1996/1997 ; 90 % en 1999/2000) et le type de produits. Les importations d'oeufs coquilles rentrent à droits pleins. Hors PECO, le recours aux droits réduits est plus systématique pour les produits transformés : 95 % en moyenne entre 1995 et 2002 pour les jaunes d'oeufs et 65 % pour les ovalbumines.



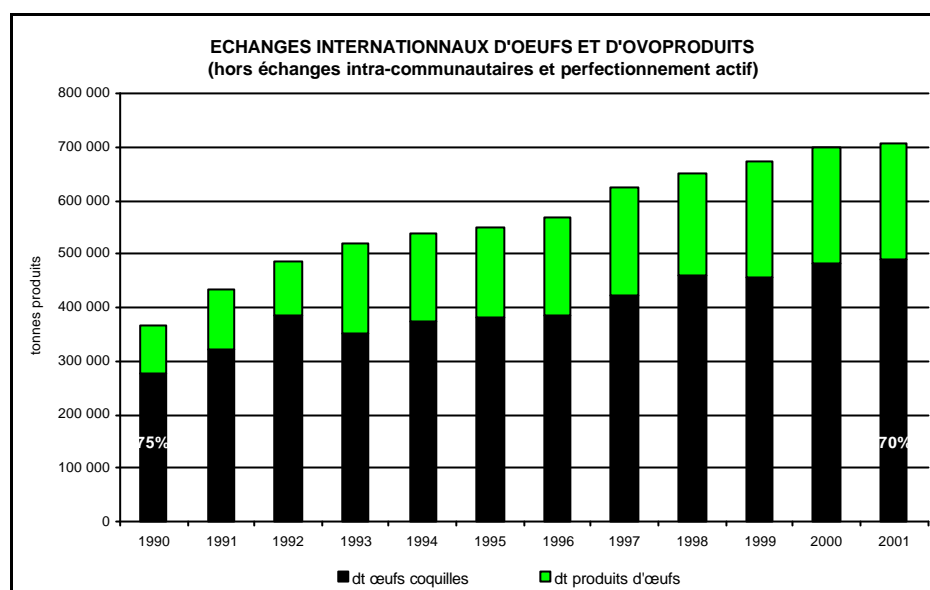
Source : OFIVAL d'après Commission européenne et Douanes

CONCURRENCE A L'EXPORTATION

Seuls les engagements de l'Union européenne sur les oeufs entiers avec et sans coquilles et les jaunes d'oeufs seront étudiés.

A) L'Union européenne est un des premiers acteurs sur le marché mondial qui reste néanmoins limité.

Si l'on fait abstraction des échanges intra-zones, les échanges internationaux d'oeufs en coquilles et de produits d'oeufs sont relativement faibles. Avec 706.000 tonnes, ils représentent moins de 2 % de la production mondiale. De 1990 à 2001, ils ont été multipliés par deux.



Si l'on fait abstraction des échanges intra-communautaires, les deux premiers exportateurs mondiaux sont l'Union européenne et les Etats-Unis. La Chine, la Malaisie et l'Inde prennent une part de plus en plus importante dans ces échanges.

Principaux exportateurs mondiaux d'oeufs en 2001

tonnes

	Oeufs coquilles	Produits d'oeufs	TOTAL
Monde, dont :	492.000	214.000	706.000
Union européenne*	88.000	149.000	237.000
Etats-Unis	63.000	24.000	87.000
Malaisie	76.000	0	76.000
Chine	59.000	4.000	63.000
Inde	11.000	13.000	24.000
Autres	194.000	25.000	219.000

Source : OFIVAL d'après FAO et Commission européenne

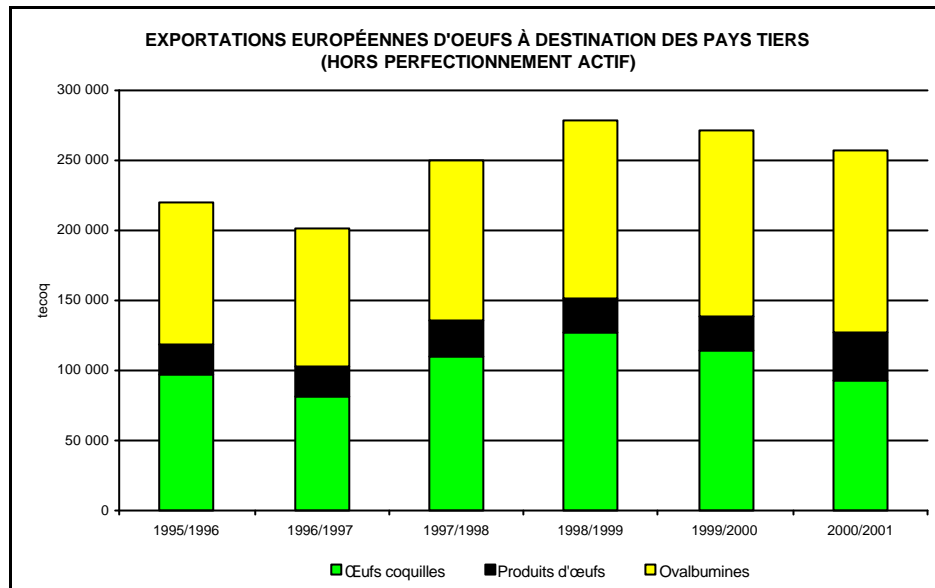
*commerce intra-communautaire et perfectionnement actif exclus, y compris ovalbumines

Les échanges internationaux se concentrent sur quelques zones : l'ALENA (Mexique, Canada), l'Asie du Sud-Est (Japon, Hong Kong), le Moyen-Orient et la Suisse. L'ALENA absorbe près de 40 % des ventes américaines, essentiellement sous forme d'oeufs en coquilles. Les Etats-Unis et l'Union européenne sont concurrents sur la zone asiatique, importatrice de jaunes d'oeufs et d'ovalbumines.

La Suisse représente le principal débouché en oeufs coquilles pour l'Union européenne. Le Moyen-Orient est un marché d'importation d'oeufs à couver et d'oeufs coquilles où les pays européens sont très présents.

B) Les exportations européennes ont progressé de 1990 à 2001.

De 1990 à 2001, les exportations européennes d'oeufs à destination des pays tiers (hors régime de perfectionnement actif) sont passées de 133.000 tecoq à 237.000 tecoq. Elles représentent un débouché marginal pour la production européenne (moins de 4 % de la production communautaire) et sont surtout utilisées comme un moyen de dégagement et de régulation du marché intra-communautaire. Les échanges de produits transformés (produits d'oeufs et ovalbumines) représentent en 2001, 63 % des exportations, contre 39 % en 1990.



Durant la période d'application des accords du GATT, les exportations européennes d'œufs à destination des pays tiers sont passées de 244.000 tecq à 237.000 tecq. Après une phase de croissance de 1996 à 1999, les volumes exportés ont reculé par la suite.

En 2001, 49 % des volumes ont été exportés sous forme d'ovalbumines, 37 % sous forme d'œufs coquilles et 14 % sous forme de produits d'œufs. Quatre pays ont fourni 78 % des volumes exportés par l'Union européenne : les Pays-Bas (38 %), l'Allemagne (17 %), la France (15 %) et la Belgique (8 %).

Près de 71 % des exportations européennes sont dirigées vers six zones :

- le Japon : 29 % des exportations de l'Union européenne (ovalbumines séchées),
- la Suisse : 17 % des exportations de l'Union européenne (œufs coquilles, œufs dépourvus de leur coquille, ovalbumines séchées),
- le Proche et Moyen-Orient : 9 % des exportations de l'Union européenne (œufs coquilles, ovalbumines séchées),
- les PECO : 7 % des exportations de l'Union européenne (œufs dépourvus de leur coquille, jaunes d'œufs séchés),
- Hong Kong : 5 % des exportations de l'Union européenne (œufs coquilles),
- l'Afrique du Nord : 4% des exportations de l'Union européenne (œufs à couver et œufs coquilles).

C) Les contingents « aide à l'exportation » pour les œufs en coquille et les produits d'œufs sont largement utilisés en volume, mais sous-utilisés en valeur (cf. annexe n°22).

D'un volume initial de 126.100 tecq et 60,7 millions d'euros pour la première année d'application des accords du GATT (1^{er} juillet 1995 / 30 juin 1996), le contingent est passé à 98.800 tecq et 43,7 millions d'euros la 6^{ème} année (1^{er} juillet 2000 / 30 juin 2001) puis a été reconduit les années suivantes.

Utilisation des contingents GATT « aide à l'exportation »

Du 01/07 au 30/06	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	02/01
En volume (1000 tecocq)							
Engagement GATT	126,1	120,6	115,2	109,7	104,2	98,8	98,8
TOTAL utilisé (A)	95,1	67,9	103,8	114,1	100,6	84,8	80,9
% Utilisation	75,4%	56,3%	90,1%	104,0%	96,6%	85,8%	81,8%
% Utilisation cumulée*	75,4%	66,1%	73,7%	80,8%	83,6%	83,9%	83,7%
En valeur (millions d'€)							
Engagement GATT	60,7	57,3	53,9	50,5	47,1	43,7	43,7
TOTAL utilisé (B)	12,9	6,9	13	17,3	14,2	7,7	5,8
% Utilisation	21,3%	12,0%	24,1%	34,3%	30,1%	17,6%	13,3%
% Utilisation cumulée*	21,3%	16,8%	19,1%	22,5%	23,9%	23,0%	21,8%
B/A (€/kg.ecocq)	0,136	0,102	0,125	0,152	0,141	0,091	0,072

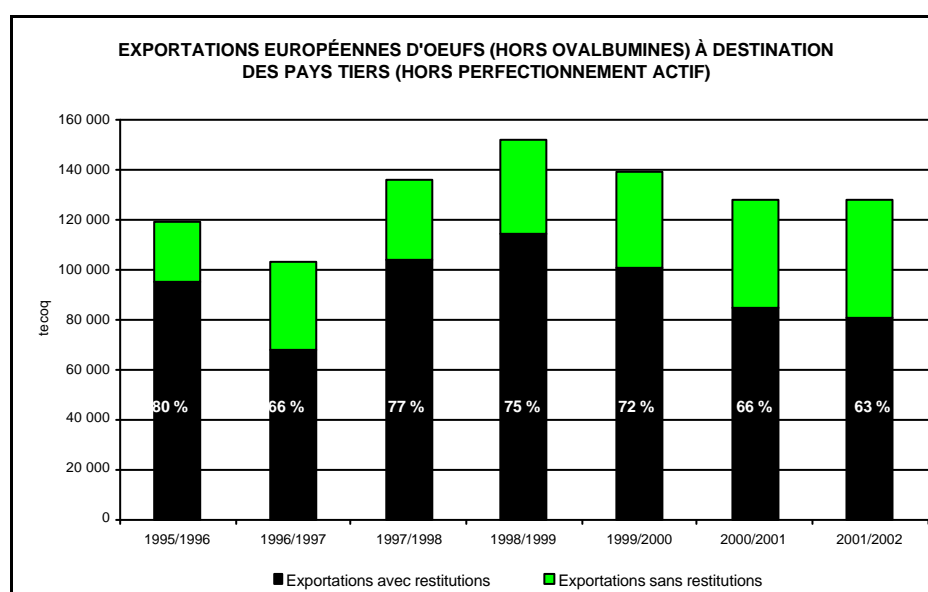
* depuis le 01/07/95

Source : OFIVAL d'après Commission européenne

En volume, le contingent oeuf a été utilisé en moyenne à 83,7 % de 1995 à 2002. L'évolution des exportations communautaires, notamment pour les oeufs coquilles, est fortement corrélée avec la situation du marché intérieur. L'utilisation en valeur du contingent n'atteint en moyenne que 21,8 % de 1995 à 2002 et a été nettement inférieure à 20 % en fin de période. Cette sous-utilisation est liée à la part relativement faible de la restitution dans le prix de vente du produit et à la diminution de la valeur moyenne de l'aide à l'exportation par catégorie de produit entre 1995/1996 (136 €/tonne en moyenne) et 2001/2002 (72 €/tonne).

D) Le recours aux subventions à l'exportation est variable selon les années et les catégories de produits (cf. annexe n°23).

De 1995/1996 à 2001/2002, les exportations communautaires d'oeufs en coquille et de produits d'oeufs (hors ovalbumines) à destination des pays tiers sont passées de 119.000 tecocq à 127.500 tecocq (+ 7 %). La part des exportations bénéficiant de restitutions est restée majoritaire mais a eu tendance à décroître. Elle est passée de 80 % en 1995/1996 à 63 % en 2001/2002.



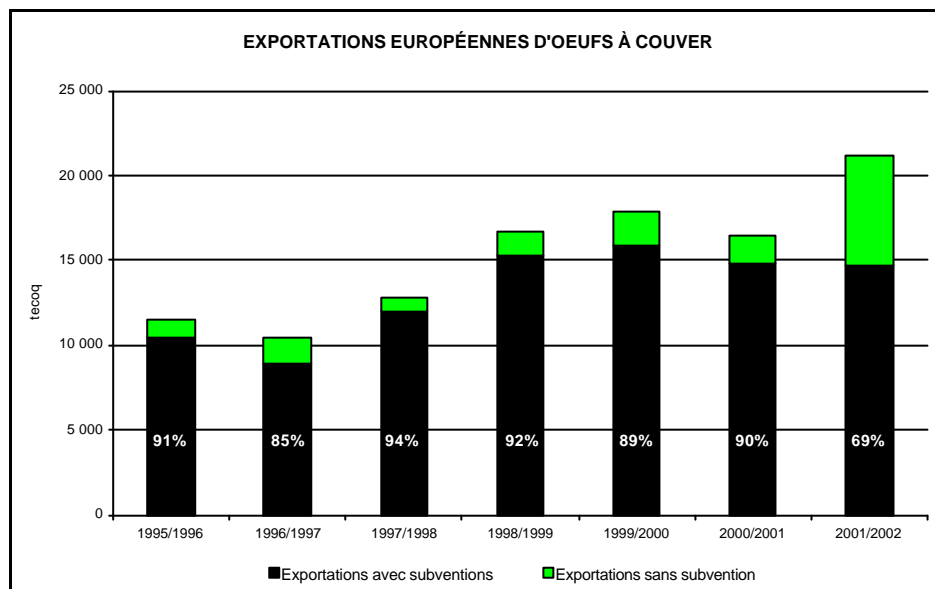
Source : OFIVAL d'après Commission européenne

Le recours aux subventions est différent selon les catégories de produits. Les oeufs coquilles sont en grande majorité exportés avec restitutions, notamment dans le secteur des oeufs à couver (90 % des exportations d'oeufs à couver sont subventionnées). Le recours aux subventions est moins important pour les produits transformés (jaunes d'oeuf, oeufs entiers sans coquilles) et est variable selon les années. Pour certains produits, la restitution représente une part relativement faible du prix à l'exportation.

1. La majorité des oeufs en coquilles bénéficie de restitutions à l'exportation.

- *L'exportation d'oeufs à couver est croissante malgré une part de la restitution dans le prix de vente relativement faible (cf. annexe n°24).*

De 1995/1996 à 2001/2002, les exportations européennes d'oeufs à couver sont passées de 11.500 tecoq à 21.200 tecoq. La part relative des exportations subventionnées atteint en moyenne 86 % sur l'ensemble de la période.

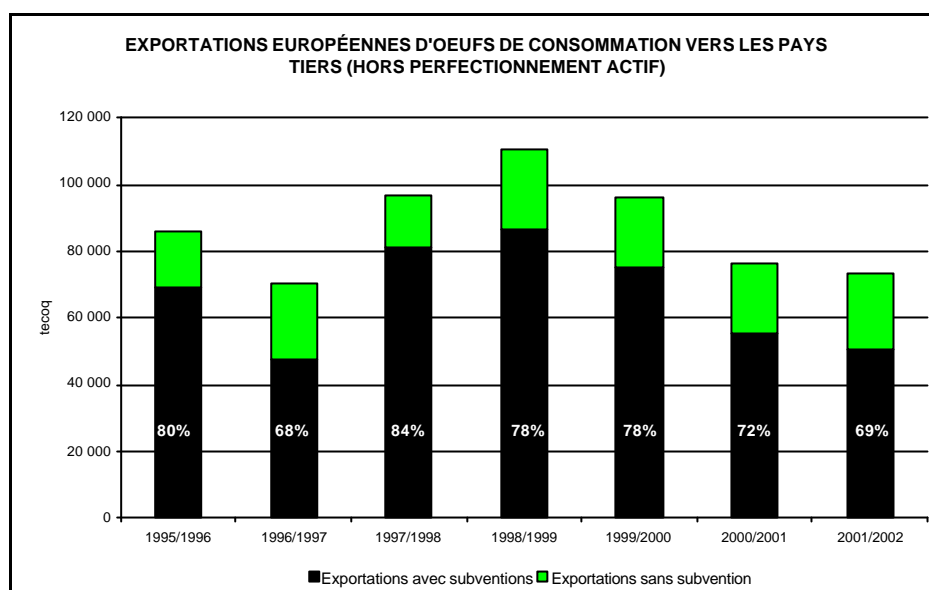


La restitution représente une part relativement faible de la valeur du produit. Que ce soit pour les oeufs à couver de dinde (04.07.00.11) ou les autres oeufs à couver (04.07.00.19), celle-ci varie entre 4 % et 8 % selon les années.

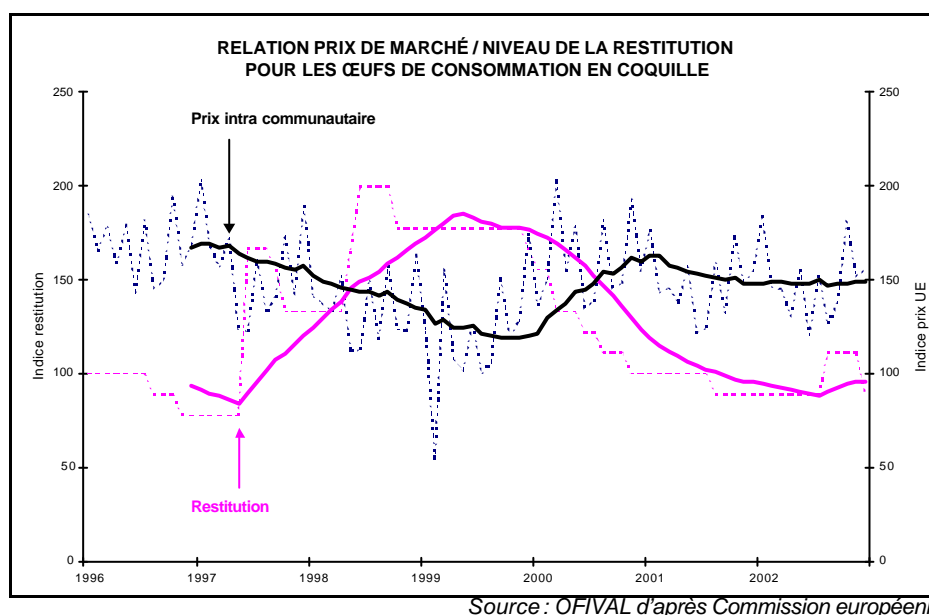
En 2001, plus de 80 % des oeufs à couver ont été exportés par trois pays : les Pays-Bas (48 %), la France (18 %) et l'Allemagne (15 %). Deux tiers des volumes expédiés ont été destinés aux pays d'Afrique du Nord (Algérie, Libye) et du Proche et Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis).

- *Les restitutions destinées aux oeufs de consommation permettent d'alléger et de réguler le marché européen lorsque celui-ci est engorgé (cf. annexe n°25).*

Pour le segment des oeufs coquilles, l'évolution des exportations communautaires, est fortement corrélée avec la situation du marché intérieur. En période de forte production et de recul des prix (de 1998 à 2000), les exportations vers les pays tiers ont dépassé 80.000 tecoq/an.



La Commission européenne utilise les aides à l'exportation comme un outil de gestion du marché intérieur. Pour ce faire, elle a augmenté le montant de la restitution lorsque le prix sur le marché intérieur était bas. Ainsi, pour les exercices 1997/1998, 1998/1999 et 1999/2000, périodes où les cours étaient bas, la forte hausse du montant de la restitution a provoqué une hausse des volumes exportés ainsi qu'une augmentation de la part des exportations subventionnées.



De 1995/1996 à 2001/2002, les exportations européennes d'oeufs de consommation à destination des pays tiers sont passées de 86.000 tecoq à 73.000 tecoq. Selon les années, la part des exportations subventionnées a varié entre 69 % et 84 %. Le montant de la restitution est différencié par zone de destination. Sur la période étudiée, les exportations d'oeufs coquilles n'ont pas bénéficié de subventions.

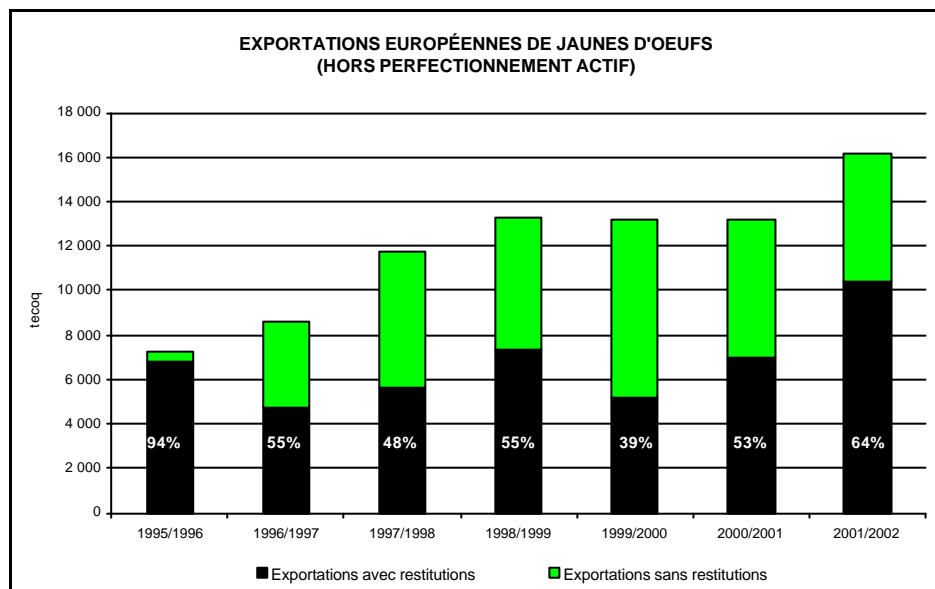
Pour les oeufs coquilles, le poids de la restitution dans la valeur du produit est relativement variable. A titre d'exemple, pour un oeuf exporté vers le Proche et Moyen-Orient, elle représente entre 9 % et 26 % de la valeur du produit selon les années.

En 2001, quatre pays ont représenté 95 % des exportations européennes d'œufs de consommation : les Pays-Bas (51 %), l'Allemagne (30 %), la France (7 %) et l'Espagne (7 %). Près de deux tiers des volumes ont été exportés vers trois destinations : la Suisse (hors restitution), les pays du Proche et Moyen-Orient (Oman, Emirats Arabes Unis) et Hong Kong.

2. Moins de 50 % des exportations de produits d'œufs ont bénéficié de subventions à l'exportation (cf. annexe n°26).

➤ *Plus de la moitié des jaunes d'œufs est exportée avec subventions.*

De 1995/1996 à 2001/2002, les exportations européennes de jaunes d'œufs à destination des pays tiers sont passées de 7.200 tecoq à 16.100 tecoq. La part des exportations subventionnées a atteint en moyenne 56 % sur la période 1995/2002, avec une forte variabilité selon les années (de 39 % à 94 %) et le type de produits.



Source : OFIVAL d'après Commission européenne

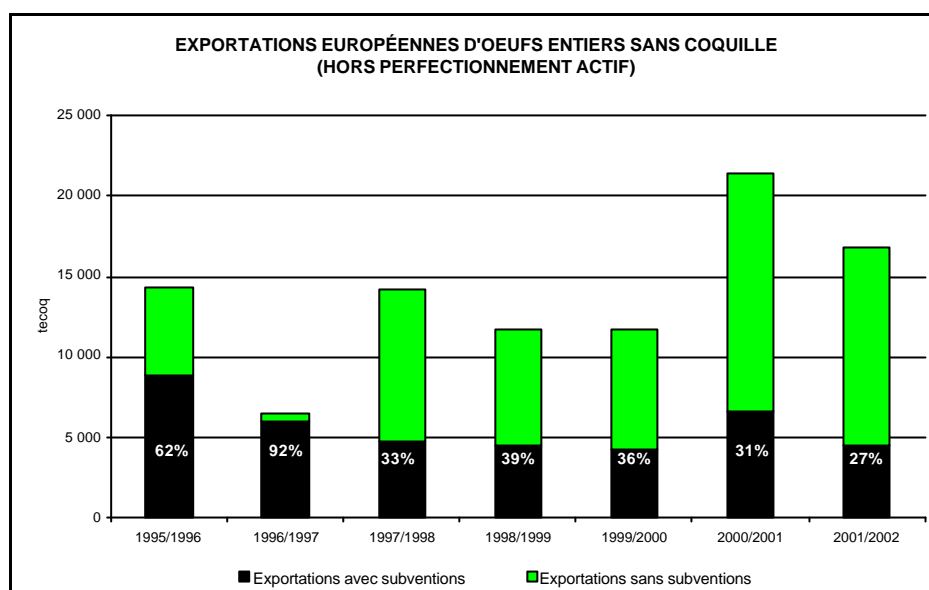
En moyenne, entre 1995 et 2002, la restitution a représenté 12 % de la valeur du produit. Cette part a été relativement stable sur l'ensemble de la période étudiée.

En 2001, 87 % des exportations de jaunes d'œuf ont été effectuées par cinq pays : les Pays-Bas (44 %), la France (18 %), la Belgique (9 %), l'Allemagne (9 %) et l'Italie (8 %). Les clients sont variables selon les produits :

- jaunes d'œufs séchés (04.08.11.80) : 38 % des volumes sont dirigés vers l'Asie (Corée du Sud, Hong Kong, Japon), 26 % vers les PECO (République tchèque), 4 % vers la Suisse,
- jaunes d'œufs liquides (04.08.19.81) : 90 % des volumes sont dirigés vers la Suisse,
- autres jaunes d'œufs (04.08.19.89) : 55 % des volumes sont dirigés vers l'Asie (Japon, Philippines), 25 % vers la Suisse et 13 % vers la Slovénie.

➤ *Un peu plus de 40 % des œufs entiers sans coquille bénéficient de restitutions.*

De 1995/1996 à 2001/2002, les exportations européennes d'œufs entiers sans coquille ont varié entre 6.000 tecoq (1996/1997) et 21.000 tecoq (2000/2001). En moyenne, 41 % des volumes ont bénéficié de subventions sur l'ensemble de la période, avec une forte variabilité selon les années (de 27 % à 62 %) et le type de produits.



En moyenne, entre 1995 et 2002, la restitution a représenté 13 % de la valeur du produit. Cette part a été relativement stable sur l'ensemble de la période étudiée.

En 2001, 64 % des exportations européennes d'oeufs entiers sans coquille ont été effectuées par quatre pays : les Pays-Bas (28 %), l'Allemagne (20 %), la France (9 %) et l'Autriche (7 %).

Les clients sont variables selon les produits :

- oeufs entiers sans coquilles, séchés (04.08.91.80) : 62 % des volumes sont dirigés vers les PECO et les Pays Baltes (Hongrie, Lettonie, République tchèque, Bulgarie), 13 % vers l'Asie (Indonésie, Arabie Saoudite) et 3 % vers la Suisse,
- autres oeufs entiers (04.08.99.80) : 74 % des volumes sont dirigés vers la Suisse et 10 % vers l'Asie (Hong Kong, Arabie Saoudite, Koweït).

CONCLUSIONS

Dans le secteur des oeufs, la mise en oeuvre de l'accord du GATT n'a pas conduit à une détérioration du solde des échanges de l'Union européenne.

L'importation est restée relativement faible (moins de 0,4 % de la consommation intérieure totale), malgré des contingents à droits réduits qui ont été importants mais sous utilisés.

Les contingents « aide à l'exportation » ont été largement utilisés en volume, mais sous-utilisés en valeur. La politique d'aide de la Commission européenne en matière d'aide à l'exportation a été variable selon le type de produits. Ainsi, pour les oeufs coquilles, elles ont été utilisées pour réguler le marché intra-communautaire. A l'inverse, pour les autres produits, elles ont aidé à maintenir un flux.